Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 16 février 2023
ID : 076-247600620-20230208-DEL20230204-DE

Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Délibération

N° 2023_02_4

Avancement de grades 2023, budget OM

Chaque année, le centre de gestion transmet aux communes et établissements publics affiliés la liste de leurs agents promouvables au titre de leur ancienneté à un grade supérieur dans le même cadre d'emploi.

Prenant donc séparément en compte leur ancienneté, mais également leur manière de servir, l'évolution de leurs missions et des services dans lesquels ils travaillent, et considérant les crédits prévus au chapitre 1 « charges de personnel », il vous est proposé pour l'année 2023, les avancements suivants :

- Un agent du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est promouvable sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe au 1er juin 2023.
- Deux agents du grade d'adjoint technique territorial sont promouvables sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, dont un au 1er janvier 2023 et un 1er juillet 2023.

Il vous est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié,
Considérant le tableau des effectifs de la collectivité,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 16 février 2023
ID : 076-247600620-20230208-DEL20230204-DE

Paraphe : _____

1. – De créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, au 1er juin 2023.

2. – De supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er juin 2023.

3. – De créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, au 1er janvier 2023.

4. – De supprimer un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, au 1er janvier 2023.

5. – De créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, au 1er juillet 2023.

6. – De supprimer un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, au 1er juillet 2023

7. – De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget OM 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Vincent LEMETTAIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 16 février 2023
ID : 076-247600620-20230208-DEL20230204-DE

Paraphe :

Conseil communautaire
Séance du 8 février 2023

Sur convocation adressée le 2 février 2023,

Étaient présents (36) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h10, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
M. Arnaud MOUILLARD,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Dominique TALADUN,
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (7) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
M. Louis EUDIER
Remplacé par M. Jean-Marie PHILIPPE,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,
Mme Sandrine NORDET
Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,
Mme Lorena TUNA
Représentée par Mme Denise HEUDRON
Arrivée à 19h18, q. n° 01,
M. Thierry SOUDAIS
Représenté par Mme Dominique TALADUN,

Étaient absents (2) :

M. Éric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER
Secrétaire de séance : M. Vincent LEMETTAIS

Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le 16 février 2023
ID : 076-247600620-20230208-DEL20230204-DE

-